

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

AR Prefecture

016-211603410-20260331
Reçu le 22/04/2026

VILLE DE SAINT-MICHEL (CHARENTE)

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars,

le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-MICHEL** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GODICHAUD Fabienne, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de Convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

ETAIENT PRESENTS : Fabienne GODICHAUD, Stéphane CHAPEAU, Agnès PREVOST, Cyprien VERNEIL, Hélène DUBOIS, Jean-Luc BONNENFANT, Françoise PINAUD, Nicolas BARON, Mathilde AZZOUZ, Roland COSTE, Marlène BAILLY, Jean-Luc FAUCHER, Mariam BOUGETTE, Gérard GARNON, Angélique DRILLAUD, Thierry GUILLEBAUD, Sarah GHEYSEN, Dominique JOUBERT, Maryline LABROUSSE, Jean-Michel MARINO, Françoise LEBLANC, Emmanuel SIAME, Gisèle LOVIAT.

Secrétaire de séance : Mathilde AZZOUZ

OBJET : AFFECTATION D'UN DON DE 40 000 €EUROS A LA GRATUITÉ DES REPAS POUR LES ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE MATERNELLE ET L'ÉCOLE PRIMAIRE

Madame le Maire rappelle que les personnes gagnantes de "l'Euromillion" ont décidé d'offrir à tous les écoliers fréquentant la cantine scolaire la gratuité des repas pour l'année scolaire 2025 - 2026.

Pour ce faire, un 2ème don de 40 000 €euros vient d'être octroyé pour la rentrée scolaire 2025 / 2026.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution de ce don à la restauration scolaire (gratuité des repas pour les familles et prise en charge des actions autour de l'alimentation, telles que repas à thèmes, éducation au goût, augmentation de la proportion de produits issus de l'agriculture biologique).

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après délibération,

Vote : Pour : 23 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Remercie les donateurs pour ce don, qui permettra de renouveler la gratuité des repas à la cantine scolaire et la prise en charge des actions autour de l'alimentation (repas à thèmes, repas « Gastronomades », effort pour une alimentation bio) sous réserve des disponibilités du service.
- Aucune facturation ne sera émise d'ici la fin de l'année 2026.

Ville de Saint-Michel

Récépissé Préfecture

Le 22/04/2026

Publié le 22/04/2026

Certifié exécutoire

Le Maire,



Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour Copie conforme.

Au registre sont les signatures.

Le 31 Mars 2026,

Le Maire,

